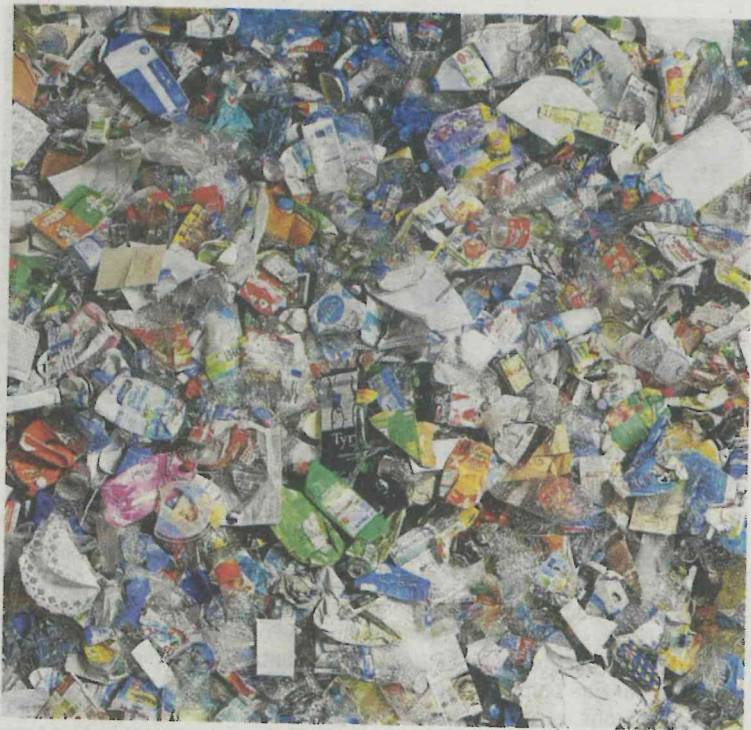


Le télégramme jeudi 5 mars 2015.

## Ordures ménagères. Bientôt plus de plastiques recyclables ?

La semaine passée, le Sittom-mi, syndicat du traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur, s'est réuni pour présenter son budget et ses orientations 2015. Principales nouveautés : le prix de la tonne de déchets va baisser de 3 € pour les collectivités et de nombreux plastiques, jusque-là non-collectés, devraient pouvoir être recyclés.

*Outre la baisse du prix de la tonne de déchets, la Sittom-mi va recycler certains plastiques non collectés jusqu'à présent (Photo Claude Prigent).*



103 communes, regroupées en huit communautés de communes et adhérentes du Sittom-mi (Syndicat intercommunal pour le traitement et le transfert des ordures ménagères en Morbihan intérieur), verront cette année leur facture baisser pour les ordures ménagères : 3 € en moins par tonne pour un prix qui passera de 93 à 90 € pour 103.000 € de « mou » aux communes, selon les mots du président du syndicat et maire de Locminé, Grégoire Super. La raison de cette diminution ? D'importants travaux sur la chaudière de l'usine d'incinération de Pontivy, qui permettent d'augmenter les recettes du Sittom-mi « d'environ 400.000 € par an », fait savoir l'élu locminois. Dès lors, n'était-il pas possible de baisser davantage la facture. Par les temps qui courent, c'est déjà pas mal, estime-t-il. « Il est important, aussi, de garder de la réserve. Le moindre problème technique

(sur l'incinérateur NDLR), se chiffre en centaines de milliers d'euros ».

### Plus de recyclage

Autre grand chantier à venir, le tri de plus de déchets, plastiques notamment (pots de yaourts, emballage de packs d'eau ou de charcuterie, etc.), pour l'instant non valorisés. « Après une expérimentation sur 3 millions de personnes en France, l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) en lance une nouvelle auprès de 10 millions de Français. Le Sittom-mi s'inscrit totalement dans le projet ».

Et si toutes les intercommunalités n'ont pas besoin de coopérer, elles semblent bien en avoir l'intention. « Si nous sommes retenus, il y aura un coût supplémentaire dans le traitement des déchets (majoritairement géré avec Kerval, dans les Côtes-d'Armor). Mais grâce au financement de l'Ademe (800 € par

tonne), les EPCL s'y retrouvent financièrement ». Les communautés de communes doivent déclarer leur candidature avant le 31 mars.

### 20 % des déchets ne sont toujours pas valorisés

Dernier sujet sur le feu du Sittom-mi : le deuxième incinérateur de déchets. Se fera-t-il ou pas ? « Il en va de l'autonomie du syndicat à moyen terme », indique Grégoire Super, qui souhaite valoriser tous les déchets du territoire - 34.364 tonnes l'an dernier dont encore 20 % sont envoyés à Carhaix ou enfouis à Gueltas.

« C'est une réflexion qui doit s'engager sur la mandature (d'ici à 2020) », poursuit-il. D'autant que la taxe d'État sur l'activité polluante est de 4 € de la tonne pour l'incinération, contre 14 € la tonne pour l'enfouissement. « L'État pénalise la non-valorisation », peste le responsable du syndicat.